



Frédéric LACAS
Maire

Le 21 avril 2026

Chers collègues,

En application des dispositions des articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil municipal qui se déroulera :

Mercredi 29 avril 2026 à 18h30 en Mairie - salle du Conseil municipal

Vous trouverez en annexe la note explicative de synthèse des différents points prévus à l'ordre du jour, à savoir :

1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations
2. Exercice 2026 – Subvention complémentaire à l'Association Sérignanaise pour les Rapatriés d'Afrique du Nord (ASRAN)
3. Règlement intérieur du Conseil municipal
4. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
5. Composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSPP)
6. Commissions municipales "permanentes" – Création et désignation des membres
7. Lycée Marc Bloch – Désignation des représentants du Conseil municipal
8. Collège Marcel Pagnol – Désignation des représentants du Conseil municipal
9. Désignation d'un correspondant défense
10. SAGE de l'Orb et du Libron – Désignation d'un représentant du Conseil municipal
11. SAGE de la nappe astienne – Désignation d'un représentant du Conseil municipal
12. AFUA "Les Jardins de Sérignan" – Désignation de deux représentants du Conseil municipal
13. Commission Communale des Impôts Directs – Proposition d'une liste de contribuables
14. Désignation des délégués de la commune auprès du CNAS
15. Convention de mutualisation de moyens entre la Ville de Sérignan et son Centre Communal d'Action Sociale
16. Aliénation de biens mobiliers (véhicules techniques)
17. Règlement de voirie
18. Exercice du droit à la formation des élus
19. Mise à jour des effectifs – Création de postes
20. Compte Epargne Temps – Modalités de monétisation des jours épargnés
21. Convention de labellisation APiCité – "2 abeilles – Démarche remarquable"
22. Syndicat mixte "Hérault Energies" – Désignation d'un représentant du Conseil municipal
23. Commission de suivi des sites – ISDND de Vendres – Désignation de deux représentants du Conseil municipal
24. SEM VIATERRA – Désignation d'un représentant du Conseil municipal

Les dossiers et pièces annexes aux délibérations peuvent être consultés en Mairie durant les 2 jours précédant la séance et le jour de la séance du Conseil municipal.

En cas d'absence de quorum, le Conseil municipal se réunira avec le même ordre du jour le 06 mai 2026 à 18h30.

Cette convocation et les documents qui l'accompagnent resteraient valables pour cet éventuel Conseil.

Vous voudrez bien confirmer votre intention de présence auprès du secrétariat à l'adresse suivante : mairie@ville-serignan.fr

